

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-55

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
CESSION D'UNE PROPRIETE
COMMUNALE 21 RUE ROYET -
DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : R. THEVENOT

La Ville de Caluire et Cuire est propriétaire d'un terrain au 21 rue Royet, cadastré section BD n° 116, d'une contenance de 662 m², sur lequel est implanté un bâtiment de type modulaire construit en 1973. Les locaux, d'une surface d'environ 188 m², abritent le foyer de personnes âgées du quartier qui propose plusieurs activités de loisirs à ses adhérents. Par ailleurs, un service de repas sur place est assuré les jours d'ouverture par du personnel du service de la restauration municipale.

Ce bâtiment, devenu vétuste et énergivore, ne répond plus aux besoins de la commune. C'est la raison pour laquelle cette propriété a été inscrite dans le protocole Habitat pour le renouvellement de l'habitat et la requalification urbaine du quartier Montessuy Pasteur, signé par l'État, la communauté urbaine de Lyon, le Conseil Général du Rhône, l'O.P.A.C. du Rhône, et la Ville, le 17 novembre 2012, après avis favorable du Conseil Municipal par délibération N° 2012-131 du 17 septembre 2012. Aux termes du protocole, le terrain du 21 rue Royet devra accueillir une opération de logement social de 35 logements maximum.

En conséquence, le principe d'une relocalisation a été proposé au foyer de personnes âgées. L'association a donné son accord sur le nouveau lieu retenu.

La propriété du 21 rue Royet appartenant au domaine public communal, il convient de procéder préalablement à la cession, à sa désaffectation et à son déclassement.

Désaffectation :

L'utilisation des locaux a pris fin. Les services municipaux n'interviennent plus sur place. Il n'y a plus à ce jour d'activité de service public en ces lieux.

Déclassement du domaine public :

Les locaux à céder sont fermés et inaccessibles au public. Le bien sort du domaine public et peut donc être déclassé.

N'étant plus intégré au domaine public, cette propriété pourra ainsi être ultérieurement aliénée.

Les conditions pour approuver ultérieurement et définitivement le principe d'une cession sont remplies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 39 voix pour et 4 abstentions,

- **CONSTATE**

la non affectation à un service public de la propriété communale du 21 rue Royet, cadastrée section BD n° 116,

- **PRONONCE**

sa désaffectation,

- **APPROUVE**

le déclassement du domaine public de ce bien, destiné à être cédé.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET